

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**OUVRIER TAPISSIER – GARNISSEUR : TRAVAUX
PRATIQUES - APPROFONDISSEMENT**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

CODE : 614203U11D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11/04/2005,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

OUVRIER TAPISSIER – GARNISSEUR : TRAVAUX PRATIQUES - APPROFONDISSEMENT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant, dans le respect du Code du Bien - être au Travail et en respectant les techniques de démontage et de dégarnissage de sièges,

- ◆ de définir la marche à suivre pour la réalisation du garnissage d'un fauteuil « Voltaire » ;
- ◆ de décrire la finition des sièges à bois recouvert (16ème-17^{ème} s.) et la technique de confection des coussins simples ;
- ◆ de réaliser des exercices de galonnage, de cloutage et de piquage ;
- ◆ de réaliser le garnissage d'un fauteuil « Voltaire » en justifiant le choix de l'outillage, des matières et des techniques mises en œuvre.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

pour une situation concrète,

en respectant les consignes et en utilisant les documents et les dossiers mis à sa disposition,

- ◆ de préparer et de justifier le choix des matières, des accessoires et de l'outillage à utiliser ;
- ◆ de décrire et de justifier le choix d'une technique de réalisation du garnissage d'un dossier, d'un fond de chaise à ressorts et du fauteuil « Cabriolet » ;
- ◆ de réaliser :
 - ◆ un dossier piqué,
 - ◆ un fond de chaise à ressorts,
 - ◆ le garnissage d'un fauteuil « Cabriolet ».

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « OUVRIER TAPISSIER - GARNISSEUR : TRAVAUX PRATIQUES DE BASE » de l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie	CT	J	32
Ouvrier tapissier – garnisseur : Travaux pratiques - Approfondissement	PP	C	192
3.2. Part d'autonomie		P	56
Total des périodes			280

4. PROGRAMME

4.1. Technologie

L'étudiant sera capable :

*à partir d'une situation concrète de la spécialité,
en utilisant les termes de métier corrects et les normes professionnelles,*

- ◆ d'identifier, de choisir judicieusement en fonction du travail à réaliser et d'entretenir les différents outils utilisés lors du garnissage de sièges ;
- ◆ d'établir un croquis de débitage de tissus unis ;
- ◆ de décrire la technique de garnissage à « cuvette » ;
- ◆ de décrire les guindages en croisillons et à double corde (à la française) ;
- ◆ de décrire et de justifier la marche à suivre pour réaliser le garnissage du fauteuil « Voltaire » ;
- ◆ de décrire la finition des sièges à bois recouvert (16^{ème} -17^{ème} s.) ;
- ◆ de décrire la technique de confection des coussins simples.

4.2. Travaux pratiques - approfondissement

L'étudiant sera capable :

*à partir d'une situation concrète de la spécialité,
dans le respect du Code du Bien - être au Travail et des mesures de sécurité
et en utilisant les termes de métier corrects et les normes,*

- ◆ d'évaluer l'équilibre de la surface et du futur guindage ;
- ◆ de réaliser le guindage en croisillon ;
- ◆ de garnir un fauteuil « Voltaire » ;
- ◆ de piquer en tenant compte du style du siège (piqûres à point échelle, piqûres à point avant ou arrière, cachées ou apparentes, nouées ou non nouées, piqûres en lame de couteau) ;
- ◆ de mettre en blanc :
 - ◆ en refaçonnant des lacets sur la pelote,
 - ◆ en remettant du crin animal,
 - ◆ en posant et en fixant le calicot,

- ◆ en répartissant le crin, en assurant le bombé éventuel, en appointant ou en clouant la toile sur la ceinture, en crantant, en cousant, ... ;
- ◆ de mettre en blanc :
 - ◆ en refaçonnant des lacets sur la pelote,
 - ◆ en remettant du crin végétal et une couche d'ouate,
 - ◆ en posant et en fixant le calicot,
 - ◆ en appointant ou en clouant la toile sur la ceinture, en crantant, en cousant, ... ;
- ◆ de couvrir en appliquant la technique de pose et de tension du tissu dans le respect du fil droit, du sens du tissu, des divers crantages ;
- ◆ de finir le siège :
 - ◆ en posant du galon décoratif (collé, finetté, clouté, cousu) ,
 - ◆ en choisissant un type de cloutage,
 - ◆ en posant et en cousant le passepoil, les passementeries, les volants, les franges ;
- ◆ d'appliquer les techniques de l'anglaisage, du parementage, de demi-jonc, de fixation des plaquettes, de couverture empochée ;
- ◆ de confectionner des coussins simples.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

pour une situation concrète,

en respectant les consignes et en utilisant les documents et les dossiers mis à sa disposition,

- ◆ de justifier le choix de l'outillage, des matières et des techniques mises en œuvre ;
- ◆ de décrire la finition des sièges à bois recouvert ;
- ◆ de décrire la technique de confection des coussins simples ;
- ◆ de décrire et de justifier la marche à suivre pour le garnissage d'un fauteuil « Voltaire » ;
- ◆ de réaliser :
 - ◆ un coussin simple,
 - ◆ le garnissage d'un fauteuil « Voltaire ».

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le respect du temps alloué,
- ◆ la précision du vocabulaire technique employé,
- ◆ la qualité et de l'esthétique du travail effectué.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle en tant que tapissier – garnisseur.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En travaux pratiques, il est recommandé de ne pas mettre plus de deux étudiants par poste de travail.